



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 juin 2024

Objet de la délibération

MODIFICATION DU PROJET SALLE DE SIESTE ECOLE PAUL ELUARD

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt juin deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Guillaume KERRIC , Aline LE FUR , Fabrice LEBRETON , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU pouvoir à Philippe PERRONNO , Roselyne MALARDÉ pouvoir à Joël TRÉCANT , Jean-François LE CORFF pouvoir à Claudine CORPART , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Yves DOUAY pouvoir à Pascal LE LIBOUX , Alain HASCOËT pouvoir à Jacques KERZERHO , Julien LE DOUSSAL pouvoir à Julian PONDAVEN , Alain LARRIVÉ pouvoir à Fabrice LEBRETON .

Absent(s) :

Pierre-Yves LE BOUDEC .

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Anne-Laure LE DOUSSAL désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2024.06.017

MODIFICATION DU PROJET SALLE DE SIESTE ECOLE PAUL ELUARD

Rapporteur : Joël TRÉCANT

Lors du Conseil Municipal du 30 mars 2023, le projet relatif à la rénovation de la salle de sieste de la maternelle Paul Eluard a été approuvé et a été créée l'autorisation de programme.

Lors du Conseil Municipal du 28 mars 2024, a été validé l'AP/CP et le plan de financement. Après consultation des entreprises, il apparaît que la structure porteuse du bâtiment est très endommagée et ne permet pas sa rénovation tel que prévu précédemment et conduit la collectivité à revoir le périmètre des travaux à réaliser.

C'est pourquoi, il est décidé de programmer le désamiantage et la déconstruction du bâtiment modulaire servant de salle de sieste et location d'un modulaire à partir de septembre en 2024 dans l'attente de réalisation d'une extension en 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu la délibération en date du 30 mars 2023,
Vu la délibération en date du 28 mars 2024,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 03 juin 2024,
Vu l'avis de la Commission « Ville » en date du 12 juin 2024,
Vu le rapport présenté en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** le nouveau programme relatif à la rénovation de la salle de sieste de la maternelle Paul Eluard

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr